

MISE EN MARCHÉ DU LAIT

CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT

Au cours de l'année 2013, le prix des classes de lait a été revu à la hausse. En voici les détails :

- au 1^{er} février 2013, hausse du prix de la classe 1 de 0,89 %;
- au 1^{er} avril 2013, hausse du prix des classes 2, 3 et 4 de 0,9 %.

De plus, au 1^{er} juin 2013, une nouvelle classe de lait, la classe 3d, a été créée afin de desservir le marché de la pizza fraîche au Canada. Un rabais équivalant à 0,72 \$ par kilogramme de fromage est accordé pour le fromage mozzarella utilisé sur les pizzas fraîches dans le secteur de la restauration.

D'autres modifications relatives à la qualité du lait ont été apportées aux conventions de mise en marché du lait (CMML) concernant les pénalités applicables lors d'adultération par l'eau. Un programme de valorisation du lait écrémé a été institué de façon à l'utiliser dans la fabrication du yogourt plutôt que de le transformer en poudre. Le programme de rabais destiné aux produits d'innovation a été revu de façon à accroître les rabais sur le prix du lait. Dorénavant, le rabais est consenti aux entreprises sur trois ans à raison de 25 % la première année, 15 % la deuxième année et 10 % la troisième année.

Au 1^{er} novembre 2013, les CMML ont de nouveau été modifiées par les signataires afin d'y inclure la nouvelle classification nationale aux fins de paiement du lait, qui fractionne l'ancienne classe 2 en classes 2a et 2b et les classes 3a et 3b en classes 3a, 3b, 3c et 3d.

L'annexe 9, qui traite des obligations des entreprises à la période des fêtes, a également été revue.

Sur le plan légal, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a entendu, le 24 janvier 2013, la demande de révision de la décision n° 9861 déposée par Agropur coopérative en 2012. Cette demande concernait les règles d'allocation du lait aux usines. Dans sa décision n° 10065, rendue le 28 juin 2013, la RMAAQ a rejeté les prétentions du demandeur.

D'autre part, un grief logé par Agropur coopérative a été entendu par la RMAAQ le 7 décembre 2012. Ce grief portait sur l'application de l'article 3.03 des CMML, relativement à l'allocation du lait aux usines. La RMAAQ, dans sa décision n° 9980 du 1^{er} février 2013, valide les principes de la Fédération, mais demande aux signataires des CMML de revoir certaines modalités liées à la courbe d'approvisionnement de la classe 2 et de s'entendre sur une tolérance à appliquer à la courbe d'approvisionnement des classes 3a2, 3b2 et 4.

Au cours de l'année 2013, les signataires des CMML ont tenu quelques séances de négociation, mais la négociation en parallèle tenue à l'échelle de P5 relativement aux conditions d'approvisionnement des classes 2a (yogourt) et 3a (fromages fins) a retardé ce processus.



NATALIE CHRÉTIEN
Technicienne en approvisionnement
Supplies Technician

SYLVIE GAUTHIER
Technicienne en approvisionnement
Supplies Technician

CLAUDE GRENON
Directeur de la gestion du lait
Director, Milk Management



MILK MARKETING

MILK MARKETING AGREEMENTS

In 2013, the prices of milk classes were adjusted upward. Here are the details:

- Class 1 milk price increased by 0.89% on February 1, 2013;
- The prices of Classes 2, 3, and 4 increased by 0.9% on April 1, 2013.

In addition, on June 1, 2013, a new milk class, Class 3d, was created for the fresh pizza market in Canada. A rebate of \$0.72 per kilogram of cheese is granted for mozzarella cheese used on fresh pizzas in the food service industry.

Other amendments related to the quality of milk were made to the milk marketing agreements (MMAs) concerning the penalties that apply when milk is adulterated by water. A skim milk promotional program was instituted so that skim milk is used to produce yogurt instead of transforming it into powder. The rebate program for innovative products was reviewed and rebates on milk prices were increased. From now on, the rebate will be granted to businesses over a three-year period at a rate of 25% the first year, 15% the second and 10% the third year.

On November 1, 2013, the MMAs were once again amended by the signatories to include the new national classification for the purposes of milk payments. This new classification splits the former Class 2 into Classes 2a and 2b and Classes 3a and 3b into Classes 3a, 3b, 3c and 3d.

Annex 9, which discusses the obligations of companies during the holiday season, was also reviewed.

On a legal note, on January 24, 2013, the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) heard a request to review decision no. 9861 filed by Agropur cooperative in 2012. This request concerned the rules for allocating milk to plants. In its decision no. 10065, rendered on June 28, 2013, the RMAAQ rejected Agropur's claims.

However, a grievance lodged by Agropur cooperative was heard by the RMAAQ on December 7, 2012. The grievance concerned the application of section 3.03 of the MMAs, which discusses the allocation of milk to the plants. In its decision no. 9980 of February 1, 2013, the RMAAQ confirmed the principles of the Federation, but required the MMA signatories to review certain terms and conditions of the supply curve for Class 2 and to agree on a tolerance that can be applied to the supply curve for Classes 3a2, 3b2 and 4.

In 2013, the signatories of the MMAs held a few negotiation meetings, but the parallel negotiations conducted across the P5 on the conditions for supplying Classes 2a (yogurt) and 3a (fine cheese) delayed this process.

Répartition des ventes de lait par classes au Québec – 2013

Quebec milk sales by class – 2013

Classe		% Volume	% Solides totaux	% Recettes
Class		% Volume	% Total solids	% Receipts
1a	Laits, boissons faites de lait et laits aromatisés Milks, milk beverages, and flavoured milks	20,18	17,36	22,17
1b	Crèmes contenant au moins 5 % de matière grasse Creams containing at least 5% butterfat	1,42	2,83	3,42
1c	Nouveaux produits de classes 1a et 1b New products from products referred to in Classes 1a and 1b	0,02	0,02	0,02
2a	Tous les types de yogourt, kéfir et lassi, excluant les yogourts congelés All types of yogurts, Kefir and Lassi, excluding frozen yogurts	9,99	8,23	8,55
2b	Tous les produits laitiers congelés (incluant les yogourts congelés), crèmes sures, laits frappés et produits spécifiques All frozen dairy products (including frozen yogurts), sour cream, milk shake mixes and specific products	0,58	0,97	1,15
3a	Tous les fromages autres que ceux qui sont énumérés sous les classes 3b, 3c et 3d All cheeses other than those identified in Classes 3b, 3c and 3d	9,31	9,33	9,92
3b	Tous les types de fromage cheddar, caillé brassé, fromage à la crème, bases de fromage crémeux et fromages apparentés au cheddar All types of cheddar cheese, stirred curd, cream cheese, creamy cheese bases and cheddar-type cheeses	15,53	17,10	18,34
3c	Tous les types de mozzarella sauf ceux déclarés en classe 3d, Asiago, brick, caraway, chezzarella, colby, farmer, feta, gouda, havarti, monterey jack, munster, parmesan et suisse All types of Mozzarella except when declared in Class 3d, Asiago, brick, caraway, chezzarella, colby, farmer, feta, gouda, havarti, monterey jack, Munster, parmesan and swiss	17,67	17,43	18,44
3d	Fromages mozzarella réglementés utilisés exclusivement sur les pizzas fraîches par les établissements inscrits à la CCL ¹ Standardized Mozzarella cheeses to be used strictly on fresh pizzas by establishments registered with the CDC ¹	1,97	1,96	1,79
4a	Beurres, poudres de lait, lait concentré servant d'ingrédient dans l'industrie alimentaire et produits non mentionnés ailleurs Butter, powder, condensed milk used as an ingredient in the food industry and all other products not elsewhere stated	0,79	5,38	7,00
4a1	Composants de lait pour la fabrication de caséine-présure, de concentré protéique ou de lait écrémé utilisé dans la fabrication d'un produit final non réglementé dans la catégorie du fromage fondu Milk components for the manufacture of rennet casein, milk protein concentrate or skim milk to be used in the manufacture of non-standardized final products in the processed cheese category	3,69	2,67	1,20
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail Concentrated milk for retail sales	1,04	0,95	0,97
4c	Nouveaux produits de transformation New industrial products	0,12	0,11	0,10
4d	Inventaires, pertes extraordinaires et retours en lait de consommation jeté Inventories, unusual losses, and rejected fluid milk returns	0,20	0,19	0,19
4m	Composants du lait pour les marchés particuliers Milk components for marginal markets	6,82	4,94	1,23
5a	Fromage utilisé comme ingrédient dans la transformation secondaire Cheese for further processing	2,80	2,75	1,53
5b	Produits laitiers, autres que le fromage, utilisés comme ingrédients dans la transformation secondaire Milk products, other than cheese, used for further processing	1,66	2,48	1,46
5c	Produits laitiers utilisés comme ingrédients dans le secteur de la confiserie Milk products for the confectionery sector	1,81	1,69	0,93
5d	Exportations Exports	4,40	3,61	1,59
Total		100,00	100,00	100,00

¹ Commission canadienne du lait
Canadian Dairy Commission